

Conditions Générales

1. Domaine d'application

Les conditions générales suivantes sont valables pour les prestations de guidage de pêche fournies par Jérémie Carrel (ci-après : « le guide de pêche »), tant aux clients privés qu'aux entreprises (ci-après : « les clients »), par le biais de son site internet www.carrel-fishing.ch.

Toutes conditions contraires ou conditions des clients dérogeant aux présentes conditions générales sont réputées invalides, à moins que le guide de pêche ait accepté expressément et par écrit leur validité. La version des conditions générales faisant foi sera celle publiée sur le site www.carrel-fishing.ch lors de la conclusion du contrat telle que décrite en leur chiffre n° 4.

2. Prestations

Les prestations fournies par le guide de pêche varient suivant la formule choisie ainsi que le lieu de pêche.

Lors des guidages effectués sur les **lacs de Schiffenen et Morat**, le guide de pêche s'engage, de janvier à novembre, à initier ses clients à la pêche aux leurres des carnassiers d'eau douce et à leur faire part des différentes techniques y afférentes. Pour ce faire, les clients se verront mettre à disposition le matériel de pêche haut de gamme (différentes marques) nécessaire au bon exercice de l'activité susmentionnée et seront accueillis sur un bateau complètement équipé, destiné à la pêche sportive et pourvu du matériel de sécurité obligatoire à la navigation (respectivement un bateau Lund 1600 Fury sur le lac de Schiffenen et un bateau Quicksilver muni d'un moteur de 20 CV sur le lac de Morat). Le petit déjeuner (café/thé, croissants et eau minérale) est inclus dans les prestations. Les frais de parking ne sont pas inclus lors des guidages sur le lac de

Morat, étant précisé qu'aucun frais n'est perçu pour le parcage sur le lac de Schiffenen. Le guide de pêche se chargera de l'obtention d'un permis de pêche adéquat pour le compte des clients et à leurs frais s'ils en sont dépourvus.

Lors des guidages effectués au bord **des rivières fribourgeoises**, le guide de pêche s'engage, de mars à octobre, à initier ses clients à la pêche de la truite fario et de l'ombre commun. Il leur indiquera les façons de trouver les poissons précités et de les approcher pour une pêche efficace. Diverses techniques de pêche pourront être abordées suivant l'envie des clients, à savoir la pêche à la nymphe, la pêche en mouche sèche ou la pêche au leurre. Pour ce faire, les clients se verront mettre à disposition le matériel de pêche haut de gamme (différentes marques) nécessaire au bon exercice de l'activité susmentionnée à l'exclusion des *waders* ou cuissardes, ces équipements étant strictement personnels pour des raisons d'hygiène, et des gilets de sauvetage, ce matériel n'étant pas obligatoire pour pratiquer la pêche en rivière. Le petit déjeuner (café/thé, croissants et eau minérale) est inclus dans les prestations. Le guide de pêche se chargera également de l'obtention d'un permis de pêche adéquat au nom et pour le compte des clients s'ils en sont dépourvus.

Les offres de guidage précitées, tant en rivière que sur lac, ne comprennent pas les frais d'hébergement et de déplacement sur les lieux de pêche sauf arrangement préalable avec le guide de pêche. Le guide de pêche ne garantit en aucun cas la prise effective de poisson durant la séance de guidage, il s'efforcera cependant de faire part aux clients des techniques les plus adéquates afin de maximiser les chances de capture.

Les lieux de pêche et de rendez-vous seront communiqués aux clients par courriel ou téléphone, ceux-ci sont facilement accessibles. Une solution sera

trouvée d'un commun accord avec le guide afin d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

3. Prix

Les prix des prestations du guide de pêche sont indiqués sur la page Web www.carrel-fishing.ch (tous les prix sont mentionnés en francs suisses) et comprennent les prestations mentionnées au chiffre n° 2 des présentes conditions générales. Le guide de pêche peut modifier ses tarifs à tout moment et sans préavis.

Les clients s'engagent à s'acquitter du prix correspondant aux prestations fournies dans les 10 jours avant le guidage par versement bancaire ou postal, le paiement direct en espèces au guide de pêche en cas de réservation tardive est réservé.

4. Conclusion du contrat et réservation

Le client prendra contact avec le guide de pêche par courriel ou téléphone en vue de conclure un contrat de guidage. Le contrat est réputé conclu lorsque les parties auront réciproquement et d'une manière concordante, manifesté leur volonté d'effectuer un guidage et qu'une date sera réservée pour ce faire.

Lors de la conclusion du contrat, les clients s'engagent à souscrire à l'entier des présentes conditions générales disponible à l'adresse web « <https://www.carrel-fishing.ch/offres-prix> » et dont ils auront impérativement pris connaissance sur indication du guide de pêche.

5. Annulation des clients

Les réservations annulées plus de 24 heures avant la date prévue seront remplacées par un nouveau guidage qui se déroulera à une date fixée d'un commun accord entre les parties. A ce titre, l'entier du prix initialement convenu reste dû et des frais de majoration peuvent être exigés

par le guide de pêche en cas de changement de lieu de guidage. Toutefois, si une nouvelle date de guidage ne peut pas être convenue entre les parties, un émolument forfaitaire de CHF 50.- sera mis à charge des clients à titre de frais administratifs. L'émolument forfaitaire perçu sera déduit du prix du prochain guidage en cas de nouvelle réservation.

S'agissant des réservations annulées 24 heures avant la date prévue ou ultérieurement, 50% du prix convenu sera facturé aux clients par le guide de pêche.

6. Annulation par le guide de pêche en cas de conditions météorologiques défavorables

Une annulation liée à des conditions météorologiques défavorables peut intervenir uniquement sur décision du guide de pêche. Une telle annulation a lieu seulement en cas de risque pour la sécurité du guidage (notamment forts vents, orage et crue). En cas d'annulation du guidage au sens du présent chiffre, les parties modifieront en priorité le lieu du guidage ou la date à laquelle celui-ci interviendra sans couts additionnels pour le client. Si une nouvelle date de guidage s'avère impossible à convenir, le client se verra rembourser pleinement le prix du guidage réservé.

7. Attitude des clients lors des guidages et traitement de la faune halieutique

Le guide de pêche s'efforcera d'inculquer à ses clients les notions essentielles de traitement des prises en accord avec la législation fédérale en la matière.

Par ailleurs, une attitude correcte est exigée des clients. Ils s'engagent ainsi notamment à respecter la nature, la faune halieutique ainsi qu'à ne pas consommer d'alcool à l'excès. Le guide se réserve le droit d'interrompre les prestations fournies aux frais des clients si les précités devaient

adopter une attitude contraire au présent chiffre.

8. Résolution des litiges à l'amiable

En cas d'insatisfaction relative à un guidage, les réclamations doivent être adressées par courrier au plus tard 10 jours après la prestation à l'adresse suivante: carrelfishing.ch, Jérémie Carrel, Rue de Morat 45, 1700 Fribourg.

Les parties s'efforceront, préalablement à toute action en justice, de trouver une solution amiable.

9. Responsabilité

La responsabilité, tant contractuelle que délictuelle, du guide de pêche vis à vis de ses clients n'est engagée qu'en cas d'intention frauduleuse et de négligence grave. La responsabilité des auxiliaires est exclue.

Le guide de pêche décline toute responsabilité concernant les dommages causés par les forces naturelles ou toute autre situation imprévisible. De même, les clients sont seuls responsables s'ils se mettent dans des situations dangereuses en désaccord avec les instructions du guide de pêche. A ce titre, pour leur propre sécurité, ils certifient au préalable au guide de pêche savoir nager afin de participer aux guidages en rivière et s'engagent à porter un gilet de sauvetage lors des guidages sur lacs.

10. Liens tiers

Le guide de pêche décline toute responsabilité quant au contenu diffusé sur les sites Internet de tiers reliés via des liens ou par un autre moyen au site web www.carrel-fishing.ch.

11. Actualisation du site internet et prévalence des conditions générales

Le guide de pêche met tout en œuvre pour que le contenu du site web www.carrel-fishing.ch ainsi que les informations publiées sur *facebook* sur la page www.facebook.com/carrelfishing soient corrects et actuels. Néanmoins, malgré toutes les précautions, des indications erronées ou des erreurs d'inadvertance ne peuvent pas être exclues. En tout état de cause, les présentes conditions générales prévalent aux indications fournies sur le site web et la page *facebook* susmentionnés.

12. Contradictions entre les différentes versions linguistiques

En cas d'imprécisions et/ou de contradictions entre les versions allemande et française des présentes conditions générales, seule la version française fait foi.

13. Clause salvatrice

Si certaines parties des présentes conditions générales s'avèrent, pour une quelconque raison, inapplicables ou invalides, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

14. Droit applicable, langue et for juridique

Les présentes conditions générales et les contrats conclus sur la base de celles-ci sont exclusivement soumis au droit suisse.

Le for juridique est Fribourg, les fors légaux impératifs étant réservés.

Publication, Arconciel le 29.11.2020